

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 09 JUILLET 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre,
le neuf juillet,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président

Date de convocation du conseil communautaire : 03 juillet 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 20

Excusés représentés : 5

Excusés non représentés : 3

Absents : 3

Votants : 25

PRESENTS :

M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY,
M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET,
Mme GOMEZ, M. MARCEAU, M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER,
M. RIVET, , M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TARERAT, Mme TEYSSIER,
M. VALEYRE, M. VIAL

EXCUSES REPRESENTES :

Mme JOLIVET : Pouvoir donné à M. VIAL
Mme ADJERIOU : Pouvoir donné à M. MARCEAU
Mme CHALANCON-LYOTHIER : Pouvoir donné à M. DUFAURE DE CITRES
M. MARCON : Pouvoir donné à Mme SANDRON
Mme ROYON : Pouvoir donné à M. BOMPUIS

EXCUSES :

M. HAURY
Mme JANISSET
Mme VINSON

ABSENTS :

M. BUGNAZET
M. BLANCHARD
Mme VILLEVIEILLE

n° 20240709_D_085

Commission :
Culture - Patrimoine

**Objet : Ecole de
Musique Musica'LS :
Désignation d'un
membre**

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Vice-Président en charge de la Commission Culture explique au conseil communautaire que suite à la démission de Madame Agnès BESSETTE et à la proposition du Maire de Saint Didier en Velay, il est proposé aux membres du Conseil Communautaire de bien vouloir désigner sa remplaçante représentant la Communauté de Communes Loire Semène au Conseil d'Administration de l'Association gérant l'école de musique intercommunale :

- Madame Françoise CHALANCON-LYOTHIER

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- adopte la désignation de Madame Françoise CHALANCON-LYOTHIER comme membre au Conseil d'Administration de l'Association gérant l'école de musique intercommunale,
- Autorise Monsieur le Président à transmettre les listes des membres aux instances concernées.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,

Le Secrétaire de séance

François MARCEAU

Le Président,

Frédéric GIRODET

AR Prefecture

043-244301131-20240709-20240709_D_085-DE
Reçu le 19/07/2024

